

Y. BRANS 11/01/19 - ANCG 14/01/2019

## Rappel

Le protocole décrit dans ce document a été établi afin de permettre le contrôle du matériel *Ribes* multiplié vis-à-vis de maladies de type viral.

La mise en œuvre du protocole groseille-cassis pour 2019 concerne les organismes nuisibles listés en page 2 et surlignés en jaune.

## Contrôles sanitaires sur le matériel multiplié : cahier des charges

- Liste des établissements impliqués dans le dispositif et liste des variétés à tester. Ces éléments seront à actualiser avant chaque campagne d'analyses (1<sup>er</sup> trimestre) pour accord par le CTIFL ;
- Liste des pathogènes à tester et laboratoire(s) agréé(s) : Ces éléments seront à actualiser avant chaque campagne d'analyses (1<sup>er</sup> trimestre) avec le CTIFL ;
- Matériel végétal : espèce, origine, implantation, stade de multiplication, âge  
Documentation associée à fournir avant la campagne d'analyses par les établissements concernés : labels, bordereaux livraison, attestations, résultats analyses ou tous documents de traçabilité interne ou externe permettant d'attester de l'origine et des contrôles sanitaires réalisés sur le matériel de pré-base ;
- Planification des prélèvements : les établissements sont tenus de coordonner avec le(s) laboratoire(s) la planification de prélèvements afin de répartir les périodes d'analyses. Avant chaque échantillonnage, les établissements doivent établir la date optimale d'envoi des échantillons au laboratoire ;
- Echantillonnage : l'échantillonnage est à la charge de l'établissement. L'échantillonnage est réalisé par un prélèvement aléatoire par bloc variétal et origine. Le prélèvement est réalisé en coupant 4 à 6 jeunes feuilles par plant (jeunes plants, ou plants en godets entier et racinés d'une hauteur minimale de 10 cm), à raison de 10 plants par bloc.  
Les échantillons de chaque plant sont regroupés dans un sachet ou un contenant fermé hermétiquement avec une étiquette lisible depuis l'extérieur du sachet reprenant les informations d'identification.  
Les informations d'identification doivent comprendre : nom ou code de la variété, origine et date de prélèvement.
- Expédition pour analyses : l'établissement expédie au laboratoire les échantillons. Les prélèvements doivent être expédiés rapidement.
- Réalisation des analyses : le(s) laboratoire(s) agréé(s) réalise(nt) les analyses selon les protocoles disponibles. Les délais d'analyses sont communiqués par le laboratoire lors de la réception.
- Formulation des résultats d'analyses : l'objectif étant de déterminer la présence de contaminations dans un lot de production et non d'identifier les plans infectés, les résultats sont transmis par le laboratoire sans individualisation des tests.
- Les résultats d'analyses seront transmis à l'établissement client et au CTIFL.

Y. BRANS 11/01/19  
Modifications ANCG le 15/01/2019

**Production de plants sains de groseillier et cassissier (*Ribes spp*)**

Le tableau ci-dessous recense les organismes de type viral listés dans la directive 2014/98 CE pour lesquels un contrôle est recommandé dans le cadre de systèmes de production contrôlés type certification.

**En jaune : virus contrôlés dans le plan de contrôle 2019**

<b>Groseillier - cassissier : <i>Ribes spp.</i></b>				
<b>Virus et maladies de type viral</b>				
		<b>Org. nuisibles qualité Dir. 2014/98 CE</b>	<b>Indicateurs biologiques serre</b>	<b>Tests de détection au laboratoire existants (recensés bibliographie)</b>
<i>Raspberry ringspot virus (RpRSV)</i>	Taches annulaires du framboisier	X	<i>C. quinoa</i> (S)	ELISA, RT-PCR
<i>Strawberry latent ringspot virus (SLRSV)</i>	Taches annulaires latentes du fraisier	X	<i>C. quinoa</i> (S)	ELISA, RT-PCR
<i>Virus associés au virus de la nervure du groseillier à maquereau (GVBaV)</i>		X		RT-PCR
<i>Arabid mosaic virus (ArMV)</i>		X	<i>C. quinoa</i> (S)	ELISA, RT-PCR
<i>Réversion du cassis (BRV)</i>		X	<i>N. benthamiana</i> (S)	RT-PCR
<i>Cucumber mosaic virus (CMV)</i>	Mosaïque du concombre	X		ELISA

Recommandations culturelles associées à la maîtrise des pathogènes de type virus/phytoplasmes sur *Ribes* :

- Production de matériel à partir de plants sains, contrôlés et renouvelés fréquemment ;
- Plantations non concomitantes d'autres cultures de *Ribes* installées depuis plusieurs années ;
- Analyses de sol en amont des plantations vis-à-vis des nématodes vecteurs ;
- Suivi phytosanitaire rigoureux lors de la culture